

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1995**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

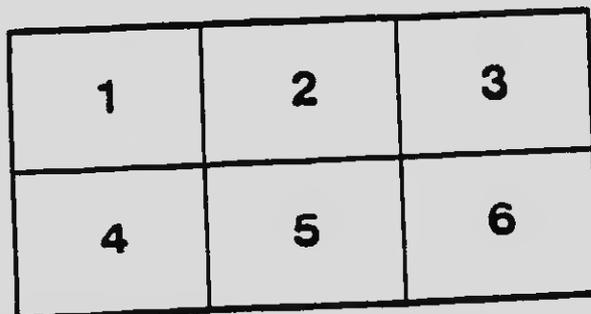
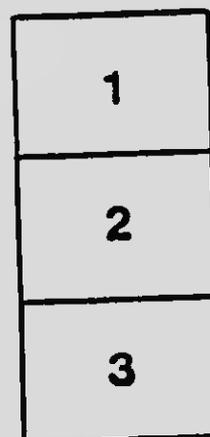
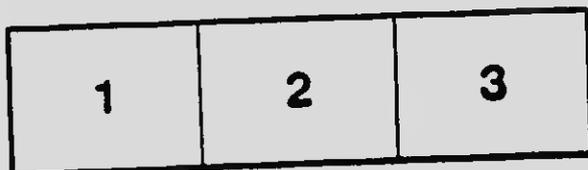
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

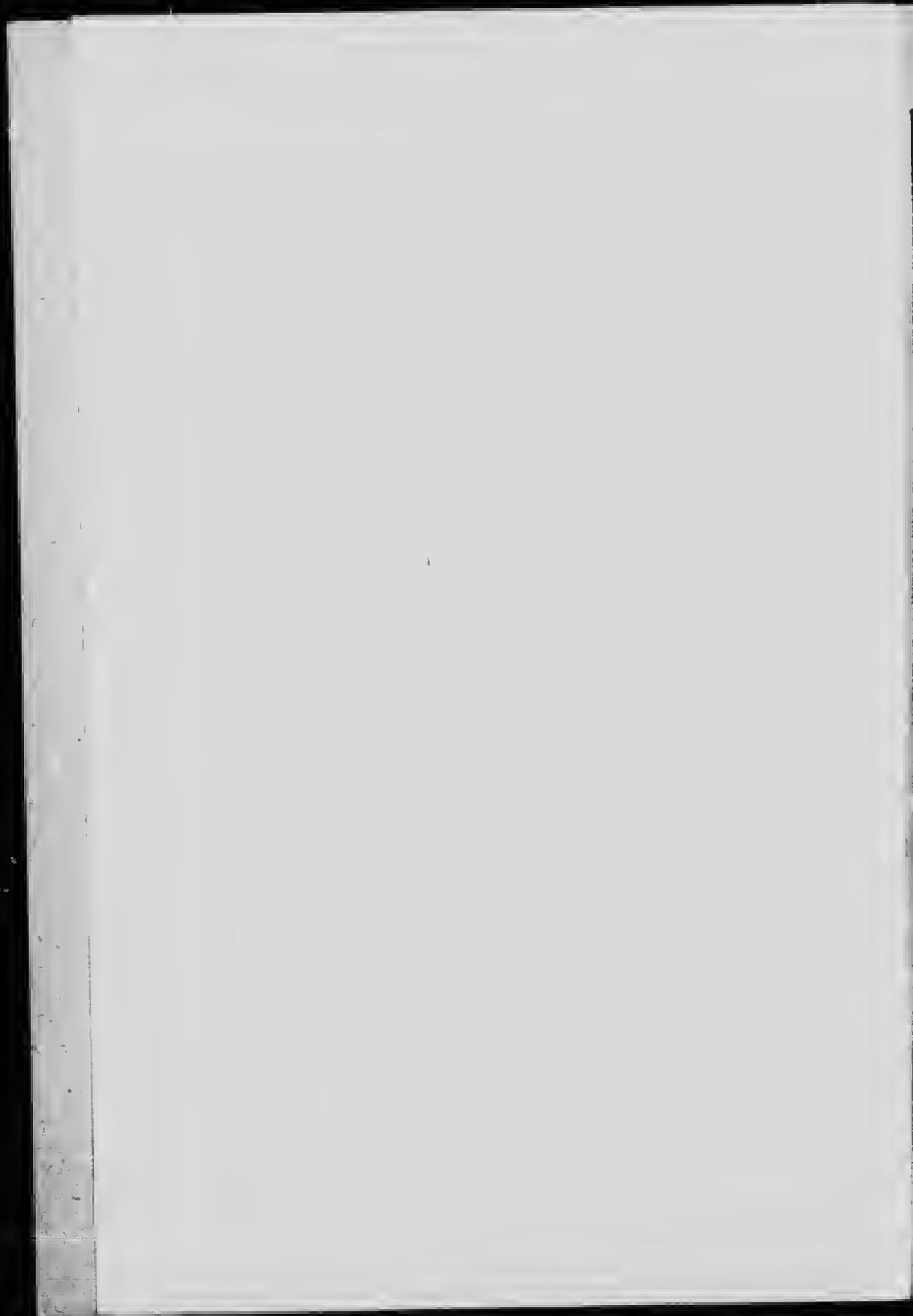
# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482-0300 - Phone  
(716) 288-5989 - Fax



*L'administration Drouin aux  
Contribuables*



*Cliché Montminy, Québec*

**JOS. COTE,**  
18 RUE ST. JEAN.  
Téléphone 1104.



# AUX CONTRIBUABLES

— DE LA —

## CITÉ DE QUÉBEC

---

Il y a quelques jours, lorsque d'importantes délégations populaires sont venues me demander de me porter de nouveau candidat à la Mairie, j'ai prié les délégués de m'accorder le temps de la réflexion. Si je n'écoutais que mes propres intérêts et ceux de mes affaires privées, je n'aurais qu'à remercier ceux qui me font un tel honneur, car ou conviendra que l'administration d'une ville progressante en étendue, en population et en valeur, comme l'est aujourd'hui la Vieille Capitale, exige de ceux qui en sont chargés un surcroît de fatigues et de labeur.

Je croyais avoir fait ma part comme citoyen. Après quatre années de service comme maire de Québec j'avais raison d'espérer qu'on me rendrait le témoignage d'avoir honnêtement, consciencieusement rempli les devoirs de ma charge durant ces deux termes d'office, et que la majorité au moins de mes concitoyens dirait : Drouin a fait quelque chose pour sa ville, il laisse après lui quelques oeuvres solides et substantielles... Non que je veuille réclamer exclusivement le mérite de tout ce qui s'est fait depuis quatre ans dans le domaine municipal; une large part en revient au loyal concours de mes collègues les Echevins, et quand dans le cours des remarques qui vont suivre, il sera question de l'administration Drouin, je désire qu'on m'as-

sociétaires qui dans le Conseil de Ville ont travaillé avec moi pour le progrès de Québec.

De fait, avant de prendre une décision finale, j'ai réuni tous les électeurs en caucus et leur ai demandé comme une faveur de choisir l'un d'entre eux comme candidat à la mairie, mais l'offre a été unanimement refusée.

Mais c'est autre chose lorsqu'en certains quartiers on prétend me donner congé pour cause de prévarication. Comme le ferait tout homme d'honneur à ma place, je me refuse absolument à partir en malfaiteur. On n'affirme rien de positif, pour une excellente raison : c'est qu'on en est incapable; mais cette campagne de vagues insinuations, de sous-entendus, de soupçons plus ou moins voilés sur l'administration des affaires civiques, concernant l'exécution des travaux de pavage, de ponts, d'éclairage, etc., et particulièrement au sujet du nouveau maître-conduit de 40 pouces; tout cela est assurément suffisant pour me faire un strict devoir de demander aux contribuables la permission de rester à mon poste jusqu'à ce que toutes ces améliorations aient été terminées. On sait que la pose du nouvel aqueduc a été parachevée en dedans du temps voulu par le contrat, ce qui est un fait assez rare dans l'histoire des contrats de cette importance; mais l'ouvrage n'est pas encore accepté, et l'entrepreneur en reste responsable pendant deux ans après l'acceptation. On sait également que ce nouveau grand aqueduc est l'une des notables entreprises de l'administration Drouin. Voilà pour quoi je demande aux électeurs de me permettre de la compléter, car je m'en considère responsable comme maire.

Contribuables de la Cité de Québec ! j'ai donc l'honneur de solliciter de nouveau vos suffrages pour élection à la Mairie. Pour vous aider à former votre décision, j'ai réuni dans les pages qui suivent quelques documents dont quelques-uns ont déjà été communiqués à la presse, et qui

vous renseigneront *exactement* sur les opérations municipales des quatre dernières années, car ce sont des rapports officiels où les faits sont présentés froidement, sans commentaires, sans exagération, sans artifices de langage.

La commune veut qu'une administration sortant de charge rende compte de ses actes à ceux qui l'ont nommée. Les contribuables de Québec trouveront dans les pages suivantes des détails assez complets sur la manière dont leurs deniers ont été employés.

*Max. Douin*

Québec, février, 1914.

---

## Réponse aux alarmistes

---

Québec, 10 novembre 1913.

Monsieur le Rédacteur  
du Chronicle,  
Québec.

Monsieur le Rédacteur,

A mon arrivée à Québec on attire mon attention sur un article de votre journal en date du 7 courant, intitulé "Québec Tax payers are alarmed over big expenditures."

Dans cet article vous faites un exposé des emprunts au montant de près de \$3,000,000. Vous faites aussi allusion au remboursement à la Ville de la somme de \$300,000 qui avait été préalablement souscrite à la Cie du Pont de Québec, et aussi un autre montant de \$200,000 provenant de la vente de différentes propriétés.

Cet article est de nature à alarmer le public si vous ne lui faites pas connaître comment et pourquoi cet argent a été dépensé. Je crois qu'il ne serait que juste pour le Maire et pour les membres du Conseil que vous mettiez en regard des dépenses un exposé comparatif de ce qu'était la ville il y a quatre ans et l'aspect qu'elle présente maintenant tant au point de vue des améliorations que des revenus.

Il y a d'abord les dépenses faites au quai de la Traverse de Lévis, dépenses assez considérables dont l'intérêt se solde par les revenus annuels de cette propriété.

### Les travaux de pavage

Il y a encore le pavage des rues et la construction des trottoirs, travaux qui ont été faits dans les quartiers du Palais, St-Louis, Montcalm et St-Jean depuis quatre ans. Je ne crois pas exagérer en disant que dans ces quartiers la propriété a gagné en valeur de 25 à 50%, et même plus dans certains endroits.

Dans les quartiers bas de la ville, c'est-à-dire St-Pierre, St-Roch, Jacques-Cartier, St-Sauveur et St-Vallier, partout il a été fait des travaux améliorant les rues et les trottoirs de cette partie de la ville. Encore là l'effet pratique de ces améliorations a produit une majoration dans la valeur de la propriété qui s'élève encore de 25 à 50%.

### Le quartier Limoilou

Dans le quartier nouveau de Limoilou, nous avons dépensé une somme de \$350,000 en travaux de nature permanente. Il y a quatre ans lors de l'annexion, le revenu était \$12,000. Cette année le revenu est de \$53,000, malgré que ce nouveau quartier soit encore sous le coup du privilège conditionnel de l'annexion. Lui accordent pour une période de cinq ans le même taux pour la taxe qu'il payait avant l'annexion, c'est-à-dire 60 centins par \$100 d'évaluation. La propriété a doublé de valeur et même dans certains cas elle a triplé, ce qui démontre et nous porte à espérer que lorsque les cinq ans de ce privilège seront écoulés, ce nouveau quartier fournira une source de revenus considérable pour Québec.

### La Brigade du Feu

Il ne serait pas sans intérêt pour les contribuables de leur faire remarquer dans quel état se trouve la Brigade du Feu, alors que les Compagnies d'Assurance nous avaient notifiés d'avoir à améliorer notre système de protection contre les incendies, si nous voulions éviter une augmentation dans les taux d'assurance. Je crois pouvoir dire avec certitude que notre organisation est maintenant capable de soutenir avec avantage la comparaison avec n'importe quelle autre organisation du même genre dans les villes les plus importantes du Canada. Mais ceci ne s'est opéré qu'au prix de grands sacrifices d'argent.

### Un nouvel Aqueduc

La nouvelle administration, pour se rendre au désir généralement exprimé, a entrepris d'améliorer notre aqueduc. Dans quelques jours, le nouveau tuyau de 40" sera

complété, et de plus, toutes les connections pour relier le maître tuyau de 40" à celui de 30" seront faites, en vue de donner une pression plus forte, surtout dans la partie haute de la ville. Les tuyaux de 4" et de 6" ont été remplacés par des tuyaux de 8", et plus. Cette amélioration urgente va coûter au-delà de \$1,000,000.

### Pont sur la rivière St-Charles

La ville a aussi détruit des emprunts la somme de \$300,000 pour la construction de deux ponts sur la Rivière St-Charles, dont un est terminé et l'autre encore en construction.

Pour remplacer le marché Champlain vendu à la Commission du Transcontinental, nous avons acheté un terrain à St-Roch pour faire un nouveau marché lequel sera prêt le printemps prochain. Un examen sur les lieux vous convaincrat de l'importance de cette propriété et de la valeur qu'elle aura pour notre ville lorsque la rivière St-Charles sera dégluée, et que le Gouvernement Fédéral aura fait les travaux déjà commencés dans le port de Québec.

Monsieur le Rédacteur, je suis et j'admets que vous avez le droit de critiquer l'administration, et que de plus, le public a aussi droit de savoir comment on dispose de son argent. Mais puisque vous avez bien voulu toucher à cette question des emprunts de la cité, et la traiter de façon un peu inquiétante pour le contribuable, je me résouds à vous demander de vouloir bien être assez bon de faire connaître à vos lecteurs tous les détails que je viens de donner, et de leur faire voir que, si d'un côté, les dépenses peuvent paraître considérables, d'un autre côté les améliorations de tous genres ont aussi été relativement importantes.

Ne vous semble-t-il pas qu'au début de notre administration un acte de courage et d'énergie s'imposait de la part des contribuables pour mettre la ville en position de profiter de la vague de progrès qui se manifestait par toute la Puissance et s'aventait si brillante pour l'avenir de Québec. Ces dépenses ne sont-elles pas justifiées par l'élan commercial et industriel qu'elles ont provoqué et les entreprises nationales qu'elles ont entraînées et favorisées?

NAP. DROUIN.

# Le Finances de la Cité.

Québec, 11 décembre 1913.

Monsieur le Rédacteur,

Au moment où commence à s'agiter la question de la représentation municipale, je crois très important de mettre sous les yeux du public l'état exact de la position financière de la cité. C'est pourquoi je vous envoie un rapport du Trésorier de la cité, démontrant l'état croissant de la dette depuis quatre ans, ainsi que l'état, également croissant, des revenus municipaux.

J'aime à vous faire remarquer, Monsieur le Rédacteur, qu'une très grande augmentation de ce revenu est le résultat immédiat de notre changement dans le mode de taxation, changement qui nous a permis de toucher des revenus provenant des terrains vacants que la loi ne pouvait pas alors atteindre, ainsi que les grandes Compagnies, qui, comme les terrains vacants, étaient à l'abri de la loi, ce qui augmente considérablement nos revenus.

Voici quelques chiffres à l'appui de ce que j'avance. C'est un état comparatif des taxes payées par les Compagnies ci-dessus mentionnées en 1910-11 et 1913-14.

	1910-11	1913-14
Canadian Pacific Railway.....	\$25,819.62	\$61,247.08
Compagnie Allen.....	1,689.87	4,214.50
Compagnie Richelieu.....	3,228.94	8,327.75
Canadian Northern Railway...	4,980.65	11,305.50
Q. R. L. & P. Co.....	9,670.66	17,104.06
Succession Renaud (2 lots, rue St. Roch).....	247.07	1,864.50
Succession Baby (1 lot, rue St. Roch).....	634.97	3,488.80
La Cie. Paquet, Ltée.....	5,182.25	11,285.50
Succession Hunt.....	3,308.04	5,847.00
P. T. Legaré, Ltée.....	539.50	2,346.00
Dominion Fish & Fruit Co, Ltd.	1,049.40	3,520.00
National Breweries, Ltd.....	4,328.98	7,486.50

Je vous ferai remarqué que les estimés de 1913-14 sont comme suit :

Appropriations de 1913-14... .. \$1,200,000.00  
Revenu, d'après le rôle d'évaluation.. 1,280,666.85

Cet état démontre que les taxes ne peuvent pas être baissées, mais que, d'un autre côté, il n'y a aucun danger qu'elles soient augmentées, même avec l'annexion de Ville Montcalm et de la Petite Rivière.

Je crois de mon devoir de mettre devant le public un état reçu de notre Inspecteur de bâtisses, qui démontre l'augmentation de la construction de la propriété, augmentation assez considérable et assez satisfaisante, qui doit être le fruit des améliorations importantes accomplies dans ces dernières années.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Rédacteur

Votre bien dévoué,

NAP. DROUIN,

Maire de Québec.

---

#### DETTE DE LA CITÉ

30 avril

1910... ..	\$ 8,515,754.69
1911... ..	8,495,795.17
1912, (y compris emprunt de \$1,050,000.)	9,318,614.97
1913, (y compris emprunt de \$1,950,000.)	11,449,408.27

#### REVENU.

Revenu ordinaire, 1919-10... ..	\$ 884,221.27
“ “ 1910-11... ..	930,239.86
“ “ 1911-12... ..	1,031,727.24
“ “ 1912-13... ..	1,162,405.81

Revenus spéciaux :

Marché Champlain, 1910-11.... ..	\$100,000.00
Remboursement, pont de Québec, 1911-12... ..	300,000.00
Vente station du feu, No. 5, 1912-13.... ..	30,000.00
Δ/c sur vente halle J.-Cartier, 1913-14.... ..	33,969.43

### EMPRUNTS.

1911-12... ..	1,050,000.00
1912-13... ..	1,950,000.00

La grande partie des débentures suivantes ont été payées à leur échéance à même les emprunts ci-dessus.

De nouvelles débentures devront être émises pour renouvellement :

1 juillet 1909... ..	8,800.00
1 juillet 1911.... ..	127,000.00
1 janvier 1912 ... ..	70,000.00
1 janvier 1913... ..	37,000.00
Stock permanent de 1909 à 1912... ..	18,300.00
	<hr/>
	\$261,100.00

(Signé) C. J. L. LAFRANCE,

Trésorier de la Cité.

### PERMIS DE CONSTRUCTION ACCORDÉS EN 1912 ET 1913.

Année 1912.		Année 1913.	
Mois.	Permis. Montant.	Permis.	Montant.
Janvier. . . . .	1 \$ 8,400.00	7	\$ 11,100.00
Février. . . . .	9 110,500.00	7	39,200.00
Mars. . . . .	11 28,900.00	13	25,650.00
Avril. . . . .	28 146,775.00	30	88,950.00
Mai. . . . .	48 143,605.00	54	400,000.00
Juin. . . . .	40 104,405.00	42	466,250.00
Juillet. . . . .	23 42,350.00	39	165,309.00
Août. . . . .	36 136,920.00	33	88,628.00
Septembre. . . . .	27 105,785.00	39	290,858.00
Octobre. . . . .	19 81,250.00	40	253,135.00
Novembre. . . . .	4 14,712.00	15	39,510.00
	<hr/>		<hr/>
	246 \$923,602.00	319	\$1,868,590.00

Il est à remarquer que, dans le montant de permis ci-haut mentionnés, ne sont pas compris les travaux de construction exécutés par le Gouvernement Fédéral: tels que Bureau de Poste, élévateur à grain, les bureaux de la Commission du Havre, les usines du Transcontinental, etc., etc.

J. L. PINSONNAULT,

Inspecteur des Bâtisses.

# Les améliorations à l'aqueduc

HOTEL DE VILLE.

Bureau du Maire,

Québec, 22 décembre 1913.

Monsieur le rédacteur,

Il y a quelques jours, je prenais la liberté de vous adresser un état des finances de la Cité, touchant l'augmentation de la dette de même que l'augmentation du revenu, et les divers emprunts contractés depuis que j'ai l'honneur d'être à la tête de l'administration civique.

Je crois qu'il sera intéressant pour le public de savoir à quelles améliorations a servi cet argent; c'est pourquoi je vous communique un rapport des travaux exécutés par le département de l'Aqueduc pendant les quatre dernières années. Je vous prie, monsieur le rédacteur, d'avoir la bonté de le publier dans l'intérêt public.

Dans quelques jours, je vous passerai le rapport des opérations du département de la Voirie et des bâtisses municipales, ainsi que celui de la Brigade du Feu.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

NAP. DROUIN,

Maire de Québec.

Sommaire des travaux exécutés par le département de l'Aqueduc, pendant les années 1910-1911-1912-1913.

## SERVICE D'AQUEDUC DE QUEBEC.

*Tuyaux de fonte de fer.*

3,380	pieds de tuyau d'aqueduc de 4 pouces.		
6,105	" " " "	6	"
30,477	" " " "	8	"
3,751	" " " "	12	"
12,290	" " " "	14	"
5,559	" " " "	18	"
2,100	" " " "	24	"

63.662 piés ou 12.06 milles.

*Tuyaux de drainage faits en grès vitrifié.*

	500 pieds de tuyau d'égout de 6 pouces.			
10,910	"	"	"	9 "
3,022	"	"	"	12 "
1,119	"	"	"	15 "
1,021	"	"	"	18 "
	1,038 pieds de tuyau d'égout en brique de 4' x 2'.8.			

---

17,110

*Robinets d'arrets.*

24 robinets de 4 pouces.			
27	"	6	"
74	"	8	"
4	"	12	"
4	"	14	"
3	"	18	"
2	"	24	"
142	"	4	" sur bornes-fontaines

---

280

---

80 puits en briques (man holes). 7'.0 x 3'.6"

---

*Nouvelles bornes-fontaines pour incendie.*

142 bornes-fontaines de 2 jets.  
4 bornes-fontaines de 3 jets.

---

146

*Nouveaux services pour maisons.*

650 services de $\frac{1}{2}$ pouce.			
18	"	$\frac{3}{4}$	"
8	"	1	"
9	"	$1\frac{1}{2}$	"
8	"	2	"
11	"	4	" pour fins d'incendie
10	"	6	" " "

---

714

**AQUEDUC—LIMOILOU.**

*Tuyaux d'aqueduc en fonte de fer*

106	pieds de tuyau d'aqueduc de 4 pouces.		
15,078	"	"	6 "
11,899	"	"	8 "
15,000	"	"	14 "
<hr/>			
42,083			

*Tuyaux de drainage en grès vitrifié.*

2,640	pieds de tuyau d'égout de 6 pouce .		
8,570	"	"	9 "
6,576	"	"	12 "
2,666	"	"	15 "
278	"	"	18 "
3,541	"	"	24 "
597	"	"	27 "
828	"	égouts de	42 "
<hr/>			
36,906			

*Robinets d'arrêt.*

66	robinets de 4 pouces.		
22	"	6	"
26	"	8	"
31	"	4	"
<hr/>			
sur bornes-fontaines.			

18 puits en brique (men-holes). Dimension 7'.0" x 3'.6".

*Nouvelles bornes-fontaines pour incendie.*

70 nouvelles bornes-fontaines de 2 jets.  
237 nouveaux services de ½ pouce pour résidences.

**NOUVEL AQUEDUC.**

41,500 pieds de tuyau de 40 pouces. (Sera en opération dans quelques jours.)

J. GALLAGHER,  
Ingénieur de l'Aqueduc.

23 décembre 1913.

## Réorganisation de la Brigade du Feu

---

Québec, 30 décembre, 1913.

Monsieur le Rédacteur,

Vu les emprunts faits depuis quatre ans pour améliorer le service de la Brigade du Feu, je crois de mon devoir de mettre devant le public un état comparatif de ce qu'était la Brigade il y a quatre ans et ce qu'elle est actuellement.

J'invite les Compagnies d'Assurance à publier un état des pertes subies par le feu dans la ville de Québec depuis deux ans, et un état des pertes subies deux ans avant la réorganisation de la Brigade, tenant compte de l'augmentation de la population et de l'agrandissement de notre territoire.

Ce n'est pas tout de savoir où l'argent a été dépensé. Le plus important est de savoir s'il a été dépensé utilement, ou inutilement, et s'il a porté profit aux contribuables. Dans quelques semaines, il sera temps de demander aux Compagnies d'Assurance de remplir leurs promesses envers la ville de réduire leurs taux d'assurance lorsque notre organisation sera parfaite et que le tuyau de 40" sera en opération.

Tous, riches ou pauvres, étant porteurs d'assurance, cette amélioration en est une qui va intéresser tout le monde et dont tous bénéficieront.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le rédacteur,

Votre obéissant serviteur,

NAP. DROUIN,

Maire de Québec.

ETAT COMPARATIF DE LA BRIGADE DU FEU DE  
QUEBEC.

Poste No. 1—Hôtel de Ville.

1910—Mars.	1913—Décembre.
11 hommes.	21 hommes.
7 chevaux.	1 voiture auto— (chef)—50 forces (\$2,685.00) avec ex- tincteur chimique.
1 voiture à échelles "Dor- val."	1 voiture auto—député chef —50 forces, (\$2,465.00) avec extincteur chimique.
1 voiture à boyaux (2 che- vaux).	1 voiture auto à boyaux—80 forces, avec deux résér- voirs chimiques—35 gal- lons chacun.
1 voiture, 1 cheval, (dépu- té chef.)	250 pieds boyau 1½"—1000 pieds boyau 2½", (\$7,- 280.00). 12 toiles imper- méables.
	1 voiture-échelles "arielle," 65 pieds.
	1 tracteur auto—80 forces— (\$13,250), avec filet (net).

N.B.—Il n'y a plus de chevaux au poste de l'Hôtel de Ville. L'écurie est transformée en salle pour les pompiers. La mauvaise odeur est disparue de l'Hôtel de Ville.

Poste No. 2.—Rue Richelieu.

1910.	1913
12 hommes.	12 hommes.
4 chevaux.	6 chevaux.
1 voiture à boyaux.	1 voiture à boyaux 1 (che- val)—500 pieds de boyau, 2½", avec 2 extincteurs chimiques, 3 gallons cha- cun.
1 voiture à échelles (Qué- bec), avec échelles ex- tension "Seagrave".	1 voiture-échelles, (2 che- vaux), portative, "Seagra- ve", avec un filet (net).
1 voiture chef.	1 voiture (chef) 1 cheval.

Poste No. 3.—Rue .Dorchester.

1910.	1913
11 hommes.	18 hommes.
5 chevaux.	1 voiture-auto—50 forces—
1 voiture à boyaux.	(député chef) avec 1 extinc-
1 échelle "Dorval", (3	teur chimique portatif.
chevaux).	(\$2,465.00.)
1 voiture député chef.	1 voiture-auto—80 forces—
	pour boyaux. avec deux ré-
	servoirs chimiques, (35
	gallons), 250 pieds boyau,
	1½", —1,000 pieds boyau,
	2½", (\$7,280.00).
	13 toiles imperméables.
	1 voiture à échelles "aériel-
	le", 75 pieds, tracteur au-
	to—80 forces—1 filet (net),
	\$13,400.00.

Ce poste No. 3 a été refait à l'intérieur. Les colonnes ont été supprimées afin d'agrandir l'espace. Ces travaux coûtent \$17,500 00.

Poste No. 4.—Rue St-Paul.

1910.	1913
9 hommes.	12 hommes.
3 chevaux.	3 chevaux.
1 voiture à boyaux.	1 voiture à boyaux (1 che-
1 voiture à échelles-exten-	val, 500 pieds boyau
sion "Seagrave".	2½", avec deux extinc-
1 pompe chimique en résér-	teurs chimiques, (3 gal-
ve pour aqueduc.	lons.)
	1 voiture-échelles portatives
	"Seagrave", 2 chevaux, 1
	filet (net.)

N.B.—En arrière de ce poste sont les hangars pour remiser les voitures hiver et été.

Poste No. 5.—Jetée Louise.

1910.—(Jetée Louise.)

8 hommes.  
3 chevaux.  
1 engin vapeur "Shand & Mason.", (acheté en 1872).  
1 voiture à échelles "Seagrave".  
1 voiture à boyaux.  
Ce poste a été transporté sur la rue Dalhousie.

1913.—Rue Dalhousie.

Ce poste remplace celui de la Jetée Louise, (1872). Il a coûté \$46,823.00.

18 hommes.  
6 chevaux.  
1 voiture à boyaux (2 chevaux), 1000 pieds de boyau, 1 pompe chimique à réservoir de 140 gallons. 250 pieds de boyau, 1½".  
1 voiture-échelle "aérielle", 75 pieds à tracteur de 80 force et filet (net), \$13,450.00.  
1 engin-vapeur "Waterous", 800 gallons à la minute, à tracteur de 80 forces, (\$13,850.00).  
La pompe "Shand & Mason", achetée en 1872, (2 chevaux) est en service dans ce poste.

Poste No. 6.—Rue Champlain.

Ce poste a été construit en 1912.—\$11,418.00

1910.

4 hommes.  
1 cheval.  
1 vieux dévidoir.

1913

6 hommes.  
3 chevaux.  
1 voiture à boyaux, 500 pds de boyau avec 3 extincteurs chimiques.  
1 voiture à échelles (1 cheval).  
1 voiture neuve (Québec) à réservoir de 40 gallons et 150 pieds de boyau 1½", (\$400.00).

Poste No. 7.—Rue Boisseau.

1910.	1913
9 hommes.	13 hommes.
3 chevaux.	4 chevaux.
2 voitures à boyaux.	2 voitures à 1 cheval, 500 pieds de boyau.
1 voiture à échelles (1 che- val).	1 voiture, 2 chevaux, échel- le "Seagrave".
	1 filet (net).

N.B.—Ce poste a été entièrement réparé au prix de \$900.00.

Poste No. 8.—Rue Massue.

1910.	1913
	Ce poste a été agrandi d'une aile. Coût, \$25,575.00.
1 cheval.	4 chevaux.
4 hommes.	8 hommes.
1 voiture à boyaux.	1 voiture (1 cheval), 500 pds de boyau 2½".
	1 voiture-échelles "A. Meri- can Lafrance" à échelles portatives, 1 filet (net), 2 extincteurs chimiques. Coût, \$2,375.00.
	1 voiture (1 cheval), réservoir chimique, 40 gallons, 150 pieds de boyau 1½". (\$400.00).

Poste No. 9.—Rue St-Amable.

1910.	1913
10 hommes.	12 hommes.
4 chevaux.	6 chevaux.
1 voiture à boyaux.	1 voiture (1 cheval), 500 pieds de boyau, 2½", 2 extincteurs chimiques.
1 pompe à vapeur "Clapp & Jones".	1 voiture, (2 chevaux), échelle "American La- france", échelles portati- ves, 2 extincteurs chimi- ques, 1 filet (net). La pompe à vapeur "Clapp & Jones." 2 chevaux, 350 gallons à la minute.
1 voiture à échelles.	

Poste No. 10.—Limoilou.

(Construit en 1912).

1910.	1913
4 hommes.	7 hommes.
2 chevaux.	4 chevaux.
1 voiture à boyaux.	1 voiture a boyaux (1 cheval)
1 voiture à échelles.	500 pieds de boyau 2½"
	et 2 extincteurs.
	1 voiture-échelles (2 che-
	vaux), 1 filet (net).
	1 voiture (1 cheval), 1 résér-
	voir chimique (40 gallons),
	150 pieds de boyau 1½".
	(\$400.00).

Poste No. 11.—Stadacona.

1910	1913
6 hommes.	6 hommes.
3 chevaux.	6 chevaux.
1 voiture à boyaux.	1 voiture à boyaux à 1 che-
1 voiture à échelles.	val, 500 pieds de boyau
	2½", 1 voiture à échelle,
	1 cheval, 2 extincteurs chi-
	miques.
	1 voiture réservoir chimique,
	40 gallons, portant 150
	pieds de boyau de 1½".
	(\$400.00).

Quartier Belvédère.

Un nouveau poste de pompiers va y être construit, avec équipement moderne.

Il y a actuellement un poste de 6 hommes.

Le système de télégraphe d'alarme va être étendu au quartier Belvédère avec dix boîtes d'alarmes.

P. HAMEL, Chef.

# L'Oeuvre du Département des Chemins

---

Hôtel de Ville.—Cabinet du Maire.

Québec, 2 janvier, 1913.

Monsieur le Rédacteur,

A l'époque où le public est appelé à se prononcer sur l'administration civique actuelle, je crois important de donner publication du rapport du département des Chemins, démontrant les pavages permanents faits dans nos rues, ainsi que les trottoirs permanents dans les différents quartiers de la ville. Ce rapport a aussi trait au nouveau marché dans le bas de la rue de la Couronne, faisant la comparaison du nouveau marché sous le rapport de la grandeur, avec celui du marché Champlain d'autrefois. Le nouveau marché offrira les mêmes avantages pour la navigation quand l'éclusage de la Rivière St-Charles sera fait, et il aura pour effet de remplacer les marchés Champlain et Jacques-Cartier.

Je présente aussi un état relatif à notre changement de système d'éclairage, ainsi qu'au nombre de puisards faits dans les différents quartiers depuis 4 ans.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Rédacteur,

Votre bien dévoué,

**NAP. DROUIN,**

Maire de Québec.

### ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE LA CITÉ.

Nous avons des poteaux d'ornement portant chacun un faisceau de cinq lumières, placés à 75 pieds de distance l'un de l'autre, qui illuminent les principales rues de la Cité, viz :—

Grande Allée et St-Louis... ..	89
De Salaberry... ..	22
D'Auteuil... ..	11
Terrace Dufferin... ..	24
Du Fort et Buade... ..	18
De la Fabrique... ..	14
Des Jardins... ..	8
St-Jean... ..	90
Côte de la Montagne... ..	30
Des Remparts... ..	25
Côte du Palais et St-Nicholas... ..	18
Rue St-Valier... ..	7
Des Glacis, D'Aiguillon, Côte d'Abraham, De la Couronne, Gignac, Dorchester au Pont Drouin... ..	84
St-Paul et St-Joseph jusqu'aux limites de la Cité... ..	178
Boulevard Langelier... ..	23
Des Carrières... ..	8
Total.....	649

### AUTRES LUMIÈRES POUR ÉCLAIRAGE DES RUES DE LA CITÉ

Année 1913.

Lampes à arc... ..	486
Lampes à incandescence... ..	80

### ÉCLAIRAGE DES PARCS DE LA CITÉ.

Lampes à arc... ..	11
Lampes à incandescence... ..	7

### LUMIÈRE DANS LIMOILLOU.

Lampes incandescentes. ... ..	128
Lampes à arc... ..	7

### ÉCLAIRAGE DES RUES DE LA CITÉ.

Année 1910.

Lampes à arc... ..	493
Lampes à incandescence.... ..	91

### ÉCLAIRAGE DES PARCS DE LA CITÉ.

Lampes à arc.... ..	15
Lampes à incandescence.... ..	25

### ÉCLAIRAGE DES RUES DE LIMOILOU.

Lampes à incandescence... ..	103
------------------------------	-----

N.B.—Les lampes ci-haut mentionnées pour l'éclairage des rues de Limoilou seront remplacées au 31 décembre 1913 par

69 lampes à arc.  
12 lampes à incandescence.

---

### PUISARDS.

Quartier St-Roch... ..	80
Quartier Jacques-Cartier... ..	60
Quartier St-Pierre.... ..	50
Quartier Champlain... ..	8
Quartier St-Valier.... ..	189
Quartier St-Sauveur... ..	90
Quartier St-Malo... ..	34
Quartier Stadacona... ..	20
Quartier Limoilou.... ..	50
Quartier St-Louis... ..	8
Quartier du Palais... ..	12
Quartier St-Jean... ..	19
Quartier Montcalm... ..	29

---

BUREAU DE L'INGÉNIEUR DE LA CITÉ  
HÔTEL-DE-VILLE

Québec, 12 Janvier 1914

PAVAGE—Nombre de verges de pavage fait dans les rues des différents quartiers de la cité pendant les années 1910-1911-1912-1913, comme suit :

QUARTIERS.	Asphalte.	Placs d'asphalte.	Granite.	Pavé comprimé.	Briques Scoria	Briques de fer.	Total.
St-Louis .....	10370	3166	5152	0000	2083	0000	20771
St-Pierre .....	3018	0000	3598	0000	29572	0000	36218
Du Palais.....	6723	2349	2161	0000	1693	42	12968
St-Jean.....	13110	0000	6865	0000	2613	228	22846
Montcalm.....	9239	528	9817	4250	658	256	21748
St-Roch .....	18861	0000	0000	0000	19002	000	37863
Jacques-Cartier.....	3910	0000	3923	0000	13585	000	21418
St.Sauveur et St-Valer.	24180	6000	0000	0000	13622	000	38111
Total : .....	89786	6913	31516	4250	82828	526	214943

E. & O. E.

HUGH O'DONNELL,

Asst. Ingénieur de la Cité.

MARCHE CHAMPLAIN,

La superficie du Marché Champlain est de 130,894 pieds carrés. La longueur du quai du Marché Champlain est de 462 pieds courant.

NOUVEAU MARCHÉ

La superficie du nouveau marché au pied de la rue de la Couronne est de 299,499 pieds carrés.

La longueur du nouveau quai faisant face au nouveau marché est de 1,030 pieds courant le long de la Rivière St-Charles, avec un bout de 475 pieds courant, faisant une longueur totale de quai de 1,500 pieds courant.

E. & O. E.

HUGH O'DONNELL,

Assistant Ingénieur de la Cité.

---

Hôtel de Ville.—Bureau de l'Ingénieur de la Cité.

Québec, 5 janvier 1914.

TROTTOIRS PERMANENTS faits dans les différents quartiers de la Cité pendant les années 1910, 1911, 1912, 1913, comme suit :

Quartier	St-Louis... ..	2,947	verges c.
"	Montcalm... ..	4,618	" "
"	St-Jean... ..	4,513	" "
"	Jacques-Cartier .. .	6,337	" "
"	St-Roch... ..	3,677	" "
"	Du Palais... ..	2,690	" "
"	St-Pierre. ... ..	3,243	" "
"	St-Sauveur... ..	4,989	" "

---

Total... .. 33,184 verges c.

E. & O. E.

HUGH O'DONNELL.

Assistant Ingénieur de la Cité.

---

## La Commission d'Exposition Provinciale

---

Québec, 31 décembre 1913.

Il y a deux ans, la ville a acheté ce terrain au prix de 4½ centins (quatre et demi) le pied, pour la tenue d'expositions permanentes à Québec. Pendant deux ans, nous avons tenu des expositions, et tout le monde est d'accord à dire que nous avons assez bien réussi pour commencer.

L'année dernière, la construction de bâtisses permanentes s'imposait, et la Commission a jugé à propos d'escompter l'avenir pour ce faire. Ces vieilles bâtisses qui sont sur le terrain doivent être renouvelées graduellement, vu que ce ne sont pas des bâtisses permanentes, et par conséquent, coûtent cher de réparations chaque année. L'augmentation des exposants a obligé la Commission à faire cette nouvelle construction qui, malheureusement, a été livrée trop tard pour pouvoir s'en servir l'année dernière. Malgré le surplus de revenus, se montant de \$17,000 à \$18,000, la Commission a dépensé \$36,000 de plus que ce revenu en constructions permanentes.

La Commission d'Exposition demande à la ville de lui garantir l'emprunt d'une somme de \$150,000 pour payer les \$36,000 qu'elle a dépensées en travaux permanents l'année dernière, la balance devant être appliquée à la construction d'une estrade permanente et autres améliorations sur ce terrain. Ce montant de \$150,000 doit être garanti par la ville; seulement, la ville sera appelée à donner la même garantie pour la Commission d'Exposition qu'elle donne aujourd'hui aux Commissions Scolaires Catholique et Protestante de Québec sur les emprunts qu'elles font pour la construction de nos écoles. La ville devra émettre des débentures pour la Commission, qui, elle, devra en payer l'intérêt et le fonds d'amortissement à même ses revenus de chaque année et rembourser à la ville les \$36,000 qu'elle a dépensées pour des travaux d'une nature permanente.

Depuis longtemps, la Commission d'Exposition est à étudier la question de la construction d'une estrade, car celle actuellement existante est condamnée par trois architectes et nous coûte quelques mille piastres de répara-

tions à chaque exposition, et à chaque représentation il nous faut tenir une escouade d'hommes chargés de prévenir toute catastrophe par l'éroulement de l'estrade. Plus que cela, à chaque représentation, le feu se déclare, il faut constamment y tenir un détachement de la Brigade du Feu.

En face d'un tel état de choses, aucun membre du Conseil, ni aucun membre de la Commission d'Exposition, ne veut assumer la responsabilité que comporte l'usage de cette estrade.

La question qui se pose est donc celle-ci. Devons-nous construire une estrade en bois, qui coûterait probablement la moitié moins qu'une en fer et en béton, mais qui présenterait les mêmes dangers pour le feu et serait à recommencer dans 15 ou 20 ans ? Ou doit-on dépenser une somme plus élevée pour la construction d'une estrade permanente pouvant contenir 5,000 personnes, et construite de manière à en augmenter la capacité au besoin ?

Il me reste à poser une autre question. Est-il avantageux pour la ville de continuer à tenir des expositions annuelles ? Si oui, nous devons construire une estrade en bois ou d'une nature permanente, en fer et en béton. Alors, il s'agirait de résoudre le montant de l'emprunt en proportion. Si les contribuables ne trouvent pas avantageux de continuer la tenue de nos expositions annuelles, je crois que c'est le temps de le dire et d'empêcher toute autre dépense s'y rapportant, et de mettre le terrain en vente pour d'autres fins. Je ne crois pas me tromper en disant qu'il n'y a pas eu d'argent rendu dans l'achat de ce terrain, car il serait facile aujourd'hui de le vendre en bloc au prix de 10 et 12 centins du pied, alors qu'il ne nous a coûté que 4 1/2 centins du pied.

Je crains que ceci est encore une question qu'il faut étudier soigneusement, sans se laisser influencer par les faiseurs de politique municipale, qui sont à la recherche d'arguments pour la prochaine campagne municipale.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur,

Votre tout dévoué,

NAP. DROUIN,

Maire de Québec.

## Le maître-tuyau de 40 pouces.

---

Québec, 31 janvier 1914.

A Son Honneur le Maire de Québec,  
Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-inclus le rapport que vous nous avez demandé hier, de même qu'une copie des devis pour les tuyaux en fonte de fer et pour l'inspection et la mise en épreuve de ces mêmes tuyaux. Aussi vous trouverez ci-inclus une copie du contrat passé avec la Compagnie d'Inspection et la police de garantie pour le montant du contrat.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur le Maire,

Vos humbles serviteurs,

J. GALLAGHER,

Ingénieur de l'Aqueduc.

T. A. JARDINE FORRESTER,

Ingénieur consultant pour le nouvel aqueduc.

---

HOTEL DE VILLE.

Québec, 31 janvier 1914.

A Son Honneur le Maire,

NAP. DROUIN,

Maire de Québec.

Monsieur,

Conformément à votre demande, nous avons l'honneur de vous transmettre le présent rapport sur les travaux exécutés à l'égard du service d'aqueduc de la Cité de Québec, ainsi que sur les améliorations qui y ont été apportées de 1910 à ce jour.

Dans la cité, Limoilou compris, la tuyauterie suivante a été posée .

3,446	pieds de tuyau de fonte	4"
21,183	"	6"
42,376	"	8"
7,751	"	12"
29,390	"	14"
5,589	"	18"
2,100	"	24"

111,735 pieds en tout.

Plus 951 nouveaux services de  $\frac{1}{2}$ " à 6" de diamètre.  
Et 216 bornes-fontaines.

Ce qui précède est absolument indépendant du nouveau conduit en fonte, 44" et 40" de diamètre, de Lorette à la rue St-Jean, longueur totale environ 41,500 pieds, y compris toutes valves d'air, de rechange, de curage et d'arrêt, au coût de \$716,499; ainsi que de la nouvelle structure de captation avec valve au Château d'Eau de Lorette, au coût de \$7,800, tous ouvrages entièrement parachevés à la date du 1er décembre dernier, et actuellement soumis à une série complète d'épreuves statiques avant acceptation finale par la cité. Voici les particularités du contrat et les détails relatifs à l'exécution des travaux et aux épreuves:

L'entreprise du tout, fourniture et pose du nouveau maître-conduit de 40" a été adjugée à M. M. Connolly, entrepreneur; le contrat, en sus du cautionnement de deux citoyens responsables et importants, prescrit un dépôt de 5% et une retenue de 20% sur le montant total de l'entreprise, ou une police de garantie couvrant l'exécution des travaux et l'entretien de tout le réseau pour une période de deux ans à compter de l'époque du parachèvement et de l'acceptation par la Cité. La suffisance de ces garanties ne saurait être mise en question.

La Cité a aussi passé contrat pour la parfaite inspection et la mise à épreuve des tuyaux, etc., avec la compagnie "Canadian Inspection and Testing Laboratories, Limited," à raison de 12 $\frac{1}{2}$ c. par tonne, soit en tout environ \$2,000, avec police de garantie pour ce montant. La Compagnie était obligée de donner un certificat pour chaque longueur de tuyau, indiquant les résultats de l'inspection quant à la qualité des matériaux et des épreuves hy-

hydrostatiques prescrites par le cahier des charges, soit de 150 à 200 livres au pouce carré selon la localité. Les certificats ont été reçus et sont classés.

Chaque tuyau a été individuellement inspecté sur le quai ici, comme condition, qualité, dimensions, uniformité, etc., et tout ce qui a été trouvé endommagé à bord du navire a été, soit entièrement rejeté ou coupé à la satisfaction des ingénieurs de la Cité. Quelques tuyaux défectueux ont échappé à l'inspection même la plus minutieuse, par suite de l'imperceptibilité des fissures qui s'y trouvaient, et comme il était tout à fait impraticable de faire ici l'épreuve hydrostatique de chaque longueur séparément, le seul moyen de découvrir celles qui pouvaient avoir échappé à cet examen consistait à appliquer la plus forte pression statique praticable. C'est ce qui se fait maintenant, et tous les tuyaux trouvés défectueux sont enlevés et remplacés par l'entrepreneur, naturellement sans frais pour la cité.

Bien qu'il y ait environ 4,000 longueurs de tuyau et joints sur le parcours, même sous une pression de 188 livres au pouce carré (9 livres de moins que l'extrême hydrostatique praticable,)—ce qui donne 33 livres de plus que la pression enregistrée au manomètre pour le maître-conduit de 30" dans le temps, au pont de la rivière St-Charles,—on n'a trouvé en défaut que 9 longueurs de tuyau sous pression variable, et les fuites ont été quantité négligeable. Il faut convenir que, pour un ouvrage de cette envergure, le pourcentage des accidents est étonnement faible. Nous avons aussi constaté 24 tuyaux de 40" disponibles pour réparations.

L'entrepreneur a employé quatre équipes sur le parcours pendant la marche des travaux, chacune accompagnée d'un inspecteur compétent à l'emploi de la Cité, dont les certificats, vérifiant la solidité de chaque joint et tuyau, sont classés.

Tout le travail d'enfouissement, depuis Lorette jusqu'à la rue St-Jean, a été complété le 1er décembre 1913, la mise à épreuve a ensuite commencé et s'est continuée depuis, mais, la température et la saison étant défavorables à des travaux de cette nature comme aussi aux réparations, les opérations ont été considérablement retardées, et naturellement les épreuves ne peuvent se faire aussi rapidement qu'on le désirerait.

On a mis en circulation forces histoires absolument dénuées de fondement au sujet de ces travaux, mais il n'y a rien qui cloche, et lorsque les épreuves auront été complétées à notre satisfaction, et le réseau accepté, le public peut avoir la certitude d'avoir obtenu un service bon et durable.

Quant à la distribution de ce nouveau service de 40", voici les détails des principaux branchements posés :

Tuyau de 14" à partir du tuyau de 40" sur le chemin des Commissaires, allant à l'Est jusqu'à l'avenue Lamontagne, et 18<sup>e</sup> rue (Limoilon) jusqu'à la 4<sup>e</sup> Avenue, au Sud sur la 4<sup>e</sup> Avenue jusqu'à la 10<sup>e</sup> rue, et à l'Est sur la 10<sup>e</sup> rue jusqu'au chemin de Beauport; de là, tuyau de 12" complété sur une distance de 4,000 pieds à l'Est sur le chemin de Beauport.

Du tuyau de 40" rue St-Vallier, un tuyau de 14" court à l'Est sur la rue St-Vallier, l'Avenue Taschereau jusqu'à la rue St-François à la hauteur du Boulevard Langelier, au Nord sur le Boulevard jusqu'à la rue du Roi, à l'Est rue du Roi jusqu'à la rue St-Roch, ensuite à l'Est rue St-Paul jusqu'au Square Parent rue St-André, avec raccordements sur toutes les rues transversales, ainsi qu'un raccordement de 40" depuis la rue St-Vallier jusqu'au tuyau de 14" de la rue Massue pris sur le conduit de 30".

On a à peu près complété un branchement de 14" sur le 40", courant Ouest rue Boisseau jusqu'au tuyau 14" de la rue Montmagny branché Ouest sur le 30".

Un tuyau de 24" a été posé à partir du 40" à l'intersection des rues St-Jean et Sherbrooke, courant Est jusqu'à l'Avenue Cartier, Sud Avenue Cartier jusqu'à la Grande Allée, avec branchements de 18" sur la rue Lee jusqu'à la rue De Salaberry, 18" le long de la Grande Allée jusqu'à la rue De Salaberry, et 18" de la Grande Allée allant Sud sur le chemin de l'Observatoire jusqu'à l'Avenue Laurier, Est sur l'Avenue Laurier jusqu'à l'Avenue Lansdowne, et de là 14" et 12" jusqu'au Patinoir Grande Allée, puis 12" rue Ste-Ursule jusqu'au Sud de Ste-Geneviève, avec raccordement de 8" allant à l'Est sur la rue Ste-Geneviève jusqu'au sommet.

Des services de 8" ont remplacé le 4" sur toutes les rues entre la rue St-Roch et le Boulevard, ainsi qu'entre la rue Des Fossés et le 14" des rues Charest et Notre-Dame. D'autres travaux de même nature ont été exécutés où ils ont été jugés nécessaires dans d'autres parties de la Cité, de manière à augmenter la pression hydraulique sur tous les points pour fins d'incendie.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos obéissants serviteurs,

J. GALLAGHER,

Ingénieur de l'Aqueduc.

T. A. JARDINE FORRESTER,

Ingénieur consultant du nouvel Aqueduc.

---

# La vérité officielle concernant le Pont Drouin

---

Québec, 17 novembre 1913.

Nap. Drouin, Ecr.,  
Maire,  
Québec.

Monsieur le Maire,

A titre de renseignements, je vous transmets, ci-inclus, copie du plan montrant le site actuel du "Pont Drouin" et le site d'un pont dans le prolongement de la rue de la Couronne. Le plan parle par lui-même, et il est facile de noter les points suivants :

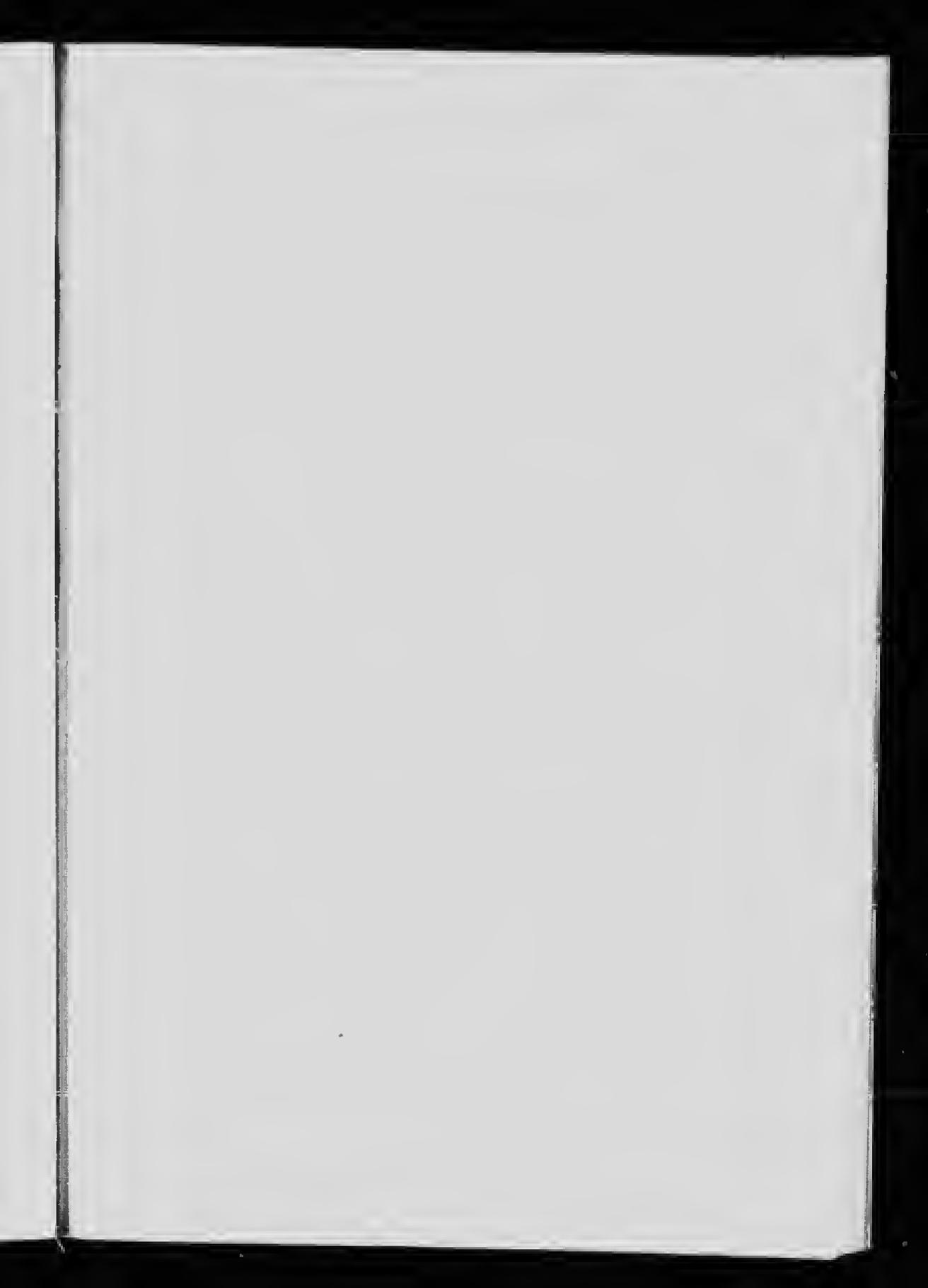
- 1o. Différence de longueur des lignes A B et C D ;
- 2o. Angle que font les piliers et culées avec la ligne centrale du pont. Cet angle est de  $90^{\circ}$  pour le pont Drouin et de  $160^{\circ}$  pour l'autre site.
- 3o. Différence de largeur des couronnes pour une même largeur de pont quand les piliers et culées sont à angle droit ou à angle obtus.
- 4o. Difficulté de manoeuvre dans la marche des navires.
- 5o. Ce que pourrait coûter un pont dans le prolongement de la rue de la Couronne comparé au pont Drouin dont la ligne centrale est perpendiculaire à la direction du courant.
- 6o. Différence de superficie requise pour la construction des approches et, par conséquent, augmentation du coût de l'expropriation, etc., etc.

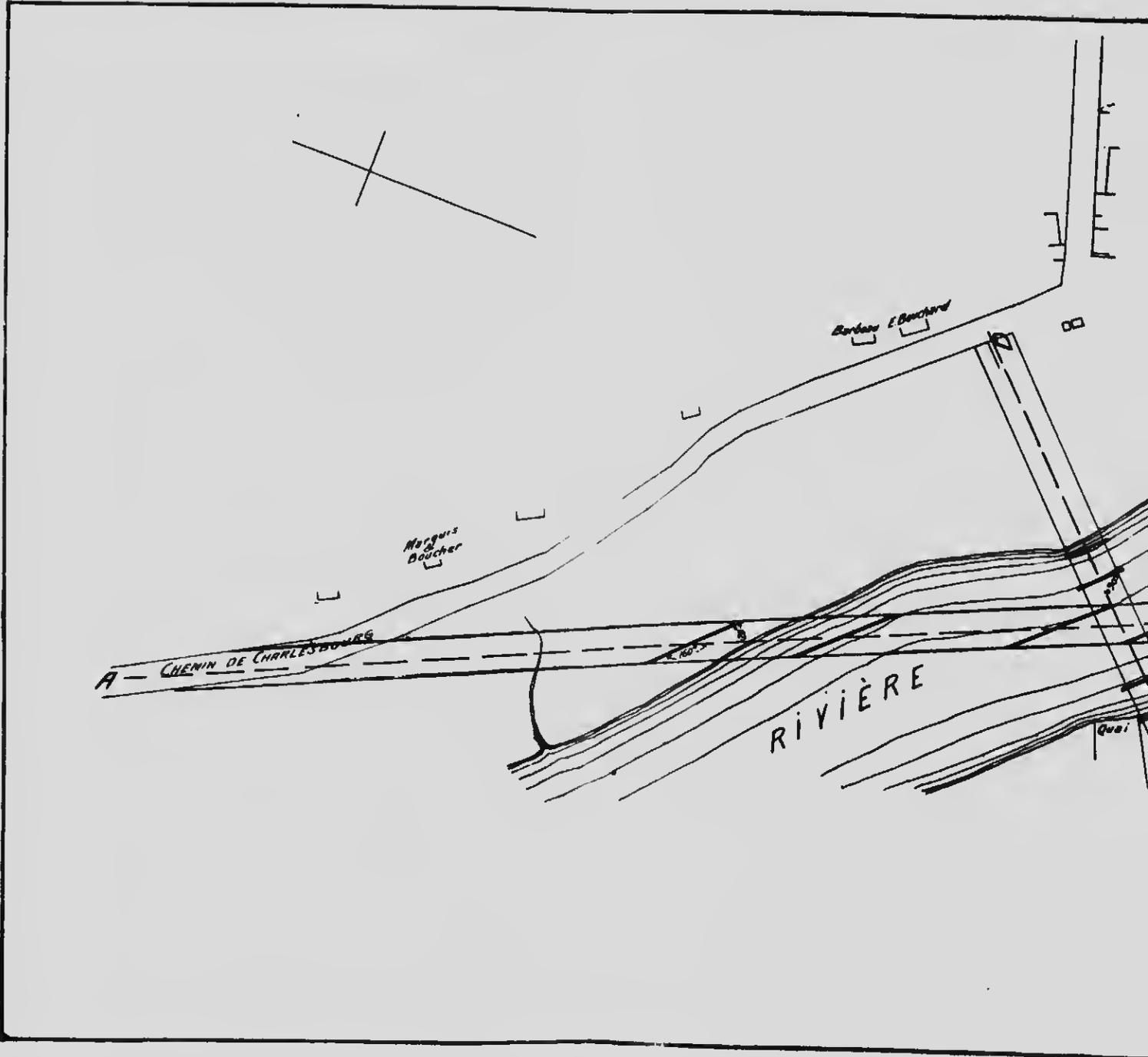
Je demeure, Monsieur le Maire,

Votre tout dévoué,

(Signé) L. A. VALLEE,

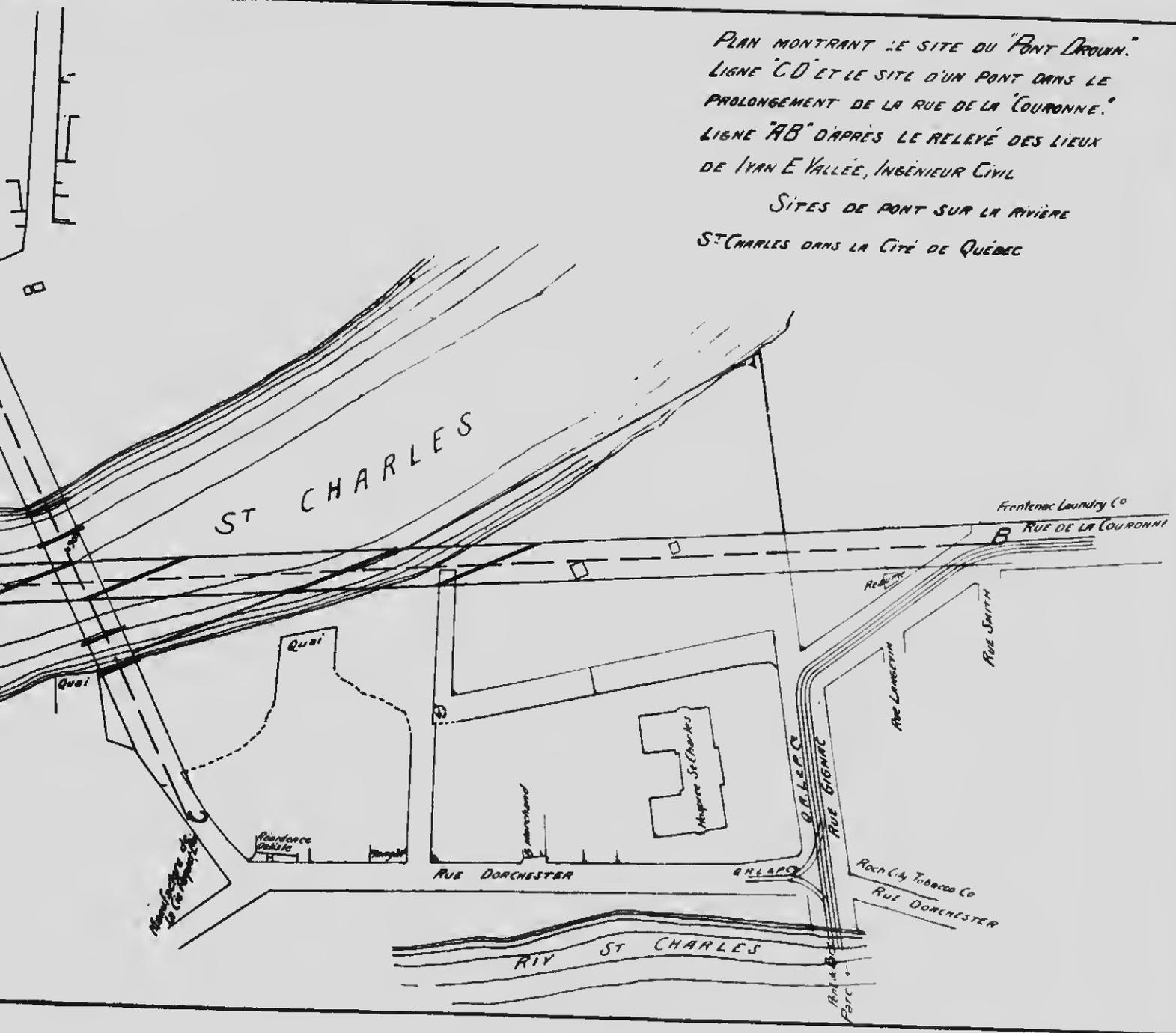
Ingénieur Civil.

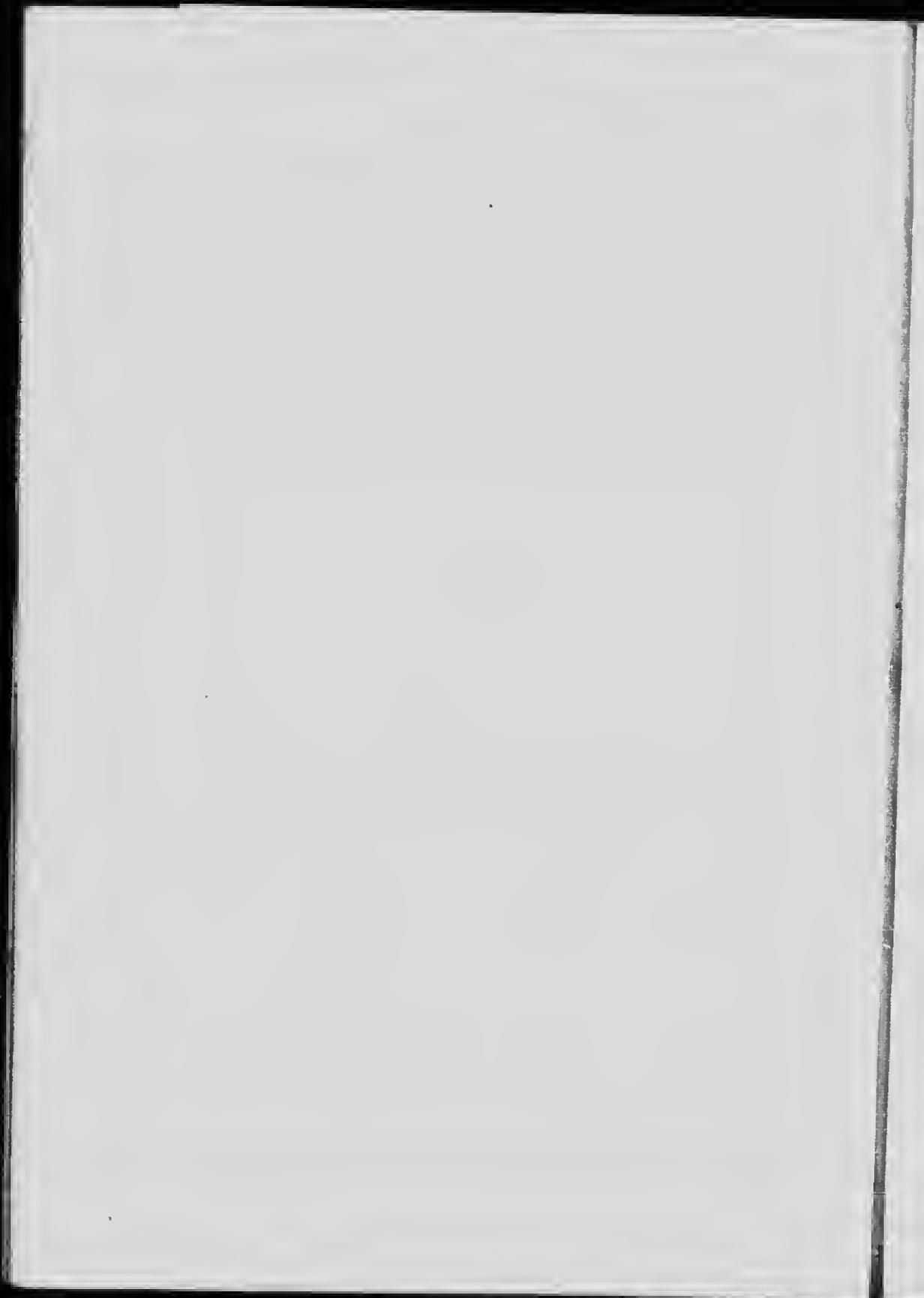




PLAN MONTRANT LE SITE DU "PONT D'ARQUIN."  
 LIGNE "CD" ET LE SITE D'UN PONT DANS LE  
 PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA "COURONNE."  
 LIGNE "AB" D'APRÈS LE RELEVÉ DES LIEUX  
 DE IVAN E. VALLÉE, INGÉNIEUR CIVIL

SITES DE PONT SUR LA RIVIÈRE  
 ST CHARLES DANS LA CITÉ DE QUÉBEC





Québec, 31 janvier 1914.

Mr. Napoléon Drouin,

Maire,

Cité de Québec.

Monsieur le Maire,

Conformément à la demande que vous avez faite, nous venons par la présente confirmer les quelques renseignements que nous avons donnés au Comité des Chemins à sa réunion de mercredi soir, 28 janvier courant, aux différentes questions posées concernant la localisation du "Pont Drouin."

Cette localisation ayant été faite à la suite d'un examen des lieux et basée sur un relevé instrumental, comme vous avez du le constater par les différents plans que nous avons transmis, nous ne pouvions recommander autre site que celui où s'élève aujourd'hui ce pont portant votre nom.

Le site d'un pont dans le prolongement de la rue de la Couronne, tel que vous nous le proposiez lors de la première visite des lieux, est non favorable à l'établissement d'un pont économique. Les principales raisons qui justifient cette assertion sont les suivantes :

1o. La ligne centrale d'un pont à ce site, n'étant pas perpendiculaire à la direction des eaux, obligerait la construction de culées et piliers de grande longueur par suite de leur obliquité avec l'axe longitudinal du pont, et leur fondation étant sur pilotis, le coût de cette soustructure serait très dispendieux.

2o. La superstructure reposant sur les culées et piliers décrits ci-dessus serait d'une préparation à l'usine et d'une érection sur le champ assez compliquée, de là augmentation du coût de cette autre partie de la construction.

3o. La longueur du pont étant de plus de beaucoup plus grande que celle au site choisi, demanderait l'érection de plusieurs travées en outre de celles que comporte actuellement le "Pont Drouin," un autre facteur altérant considérablement le coût.

40. Un pont au prolongement de la rue de la Couronne serait à notre avis un obstacle à la navigation, par suite de la direction que doivent prendre les bateaux quelconques en aval et amont de ce site. Nous ne croyons pas d'ailleurs que le gouvernement fédéral aurait donné son approbation à un projet de pont à cet endroit sans obliger l'enlèvement de l'obstruction causée par les piliers dans la rivière, ce qui revient à dire, obligerait la construction d'un pont à grande portée centrale. Or le gouvernement fédéral favorisant les ponts à bascules, la portée centrale qui serait nécessaire à ce site, dépasserait la travée mobile la plus considérable du monde entier. Nous croyons inutile de considérer d'autres projets trop coûteux pour être entrepris.

50. Un pont dans le prolongement de la rue de la Couronne aurait divisé en deux parties le marché que la cité est actuellement à parachever à cet endroit, dont une partie serait triangulaire, le tout pouvant être constaté d'après les plans.

Nous espérons que les quelques notes ci-dessus vous seront satisfaisantes et nous tenons à vous affirmer que personne directement ou indirectement ne nous a influencés dans le choix du site du Pont Drouin, nous nous sommes inspirés de quelques idées ci-dessus et des particularités de la pratique du génie civil.

Veillez nous croire, Monsieur le Maire,

Vos tous dévoués,

LOUIS A. VALLEE,

IVAN E. VALLÉE,

Ingénieurs civils.

N.B.—Cette lettre ne fait que confirmer celle qui vous a été adressée le 17 novembre 1911.

L. A. V.

I. E. V.

## Rapport des Cotiseurs

---

A Son Honneur le Maire

Nap. Drouin,

Québec.

Monsieur le Maire,

C'est avec une fierté bien légitime que les Evaluateurs de la cité de Québec ont l'honneur de vous faire le rapport des événements survenus en leur département pendant les quatre dernières années écoulées. Le résultat est très appréciable et démontre spécialement l'efficacité et l'importance de premier ordre de leur département.

1910-11.

Le commencement de l'année 1910-11 se présentait assez monotone, lorsqu'en mars 1910, la cité commença enfin à agrandir son territoire, et l'annexion des quartiers Limoilou et St-Malo fit sortir notre vieille cité de ses limites trois fois séculaires. En cette année 1910-11, le système de taxation civique étant toujours l'imposition par les valeurs locatives, et comme vous l'avez constaté les premiers jours au début de votre administration, notre département était opposé à ce système de taxation; les années d'expérience étaient toujours là pour démontrer l'impraticabilité de taxer d'une manière juste et proportionnelle les propriétés dans la ville de Québec d'après cet ancien mode d'imposition. Les Evaluateurs étaient trompés de toute manière, les grandes corporations payaient peu, les petits propriétaires avaient sur leurs épaules tout le fardeau de la taxe, enfin le système croulait de lui-même sous les coups répétées des justes récriminations des contribuables de Québec, qui demandaient à grands cris un changement.

Pour faciliter quelque peu le règlement des irrégularités d'imposition causées par le système, on érigea, en

1910, le Bureau des Évaluateurs en tribunal, pour juger des plaintes en première instance. Chaque année, nous avons environ en moyenne 350 plaintes contre les rôles ; nous devons donc dire que ce nouveau Bureau, par ses jugements, a certainement réussi à améliorer la situation, car il y a peu d'appels de ces décisions, mais enfin ce n'était pas suffisant. Le travail, devenant de plus en plus important et difficile, les membres de notre Bureau ne pouvant suffire à la tâche, ce fut en cette année que vous avez bien voulu augmenter le personnel de notre département.

Les Évaluateurs remplissaient leur devoir dans toute la plénitude du mot, mais bien qu'il y eût réaction, le mal existait, et il fallait y remédier et donner enfin satisfaction à l'opinion publique.

#### 1911-12.

En avril 1911, sur votre demande expresse, Monsieur le Maire, notre département se mit à l'oeuvre pour étudier les différents systèmes de taxation. Nous nous mîmes en communication avec les principales villes du Canada ; Montréal, Sherbrooke, Toronto, etc., se firent un plaisir de correspondre avec nous. Une correspondance fort volumineuse fut le résultat de ces inquisitions. Afin de nous renseigner sur le système dit "single tax", nous nous sommes adressés aussi aux villes de l'Ouest. Durant l'intervalle de ces enquêtes, comme préparation possible à un changement de système, vous nous donniez instruction de faire nos évaluations avec le plus grand soin. Plus de 500 comptes comparatifs de notre système avec celui d'autres villes ont été faits et déposés devant le Comité des Finances, démontrant la faillite du système de la taxation par valeur locative dans la ville de Québec.

Toujours soutenus et encouragés par vous-même dans ces études spéciales, nous avons travaillé assidûment, consultant même les auteurs au point de vue des principes, scrutant les théories et la pratique, compilant nos recherches, les discutant sous toutes leurs faces afin d'arriver à une solution satisfaisante, avant de présenter une opinion au Comité nommé pour résoudre cet important problème. Pour avoir encore plus de précision dans nos renseigne-

ments, tous les Évaluateurs de la cité furent envoyés à Montréal, pour conférer avec leurs confrères de cette ville. Certains membres de notre bureau se rendirent même à Ottawa, Toronto, etc., toujours en mission d'étude des systèmes de taxation municipaux. La conclusion se fit jour enfin, et le 31 novembre 1911, dans une séance mémorable, notre personnel eut la grande satisfaction de constater que ses études n'avaient pas été vaines, car, "le rapport du Bureau des Évaluateurs de la cité de Québec" recommandant la taxation sur la valeur réelle, fut adopté à l'unanimité par le Comité, qui voulut bien apprécier par cette décision le travail fait pour donner satisfaction aux contribuables de Québec.

### 1912-13.

L'année 1912-13 se présentait donc avec l'obligation d'établir le nouveau système de taxer sur la valeur réelle.

Nous sommes obligés d'admettre que tous les contribuables de Québec étaient dans l'anxiété. On parlait d'experts !!! Il fallait des connaisseurs !!! disait-on pour évaluer ! Vous aviez confiance en vos évaluateurs, Monsieur le Maire.—(nous vous en sommes reconnaissants, vous les aviez vus à l'oeuvre). C'est alors que vous avez déclaré aux citoyens de Québec que les Évaluateurs de la cité, par leur expérience et leurs études spéciales (étant plus au courant du marché "immobilier" que d'autres citoyens), étaient les plus aptes à entreprendre ce travail. Toujours sous votre surveillance personnelle, nous nous sommes vaillamment mis de nouveau à la besogne pour nous procurer les éléments nécessaires à une tâche assez difficile.

Pour nous mettre plus familiers avec les valeurs, vous avez fondé en notre département, de même qu'il y en a un à Montréal, un bureau de "record" de ventes, qui est comme un double du bureau de l'enregistrement provincial. Un ancien cotiseur d'expérience, obligé par son grand âge d'abandonner le service actif, fut mis à la tête de ce bureau, qui est appelé non-seulement à nous être d'un grand secours dans nos évaluations, mais même à être d'une grande utilité aux contribuables de Québec.

Toutes les ventes de propriétés faites en la cité de Québec sont maintenant consignées dans les archives de

ce bureau. Voulant allier la pratique à la théorie, vous nous avez fourni des "livres" sur la taxation, entr'autres les "Treaties on the law of taxation", par l'Honorable T. M. Cooley, L. L. D., ex-juge en chef de la Cour Suprême de l'Etat du Michigan, E. U., et professeur d'économie politique à l'Université du même Etat. Notre bureau eut aussi l'avantage d'avoir des détails très intéressants et pratiques sur la construction dans "The Architect and Builders Pocket Book", par M. F. E. Kidder, Ingénieur civil de New-York. Ce volume a quelque 1600 pages, traitant de la construction en tous genres.

Le département réussit aussi à se procurer un journal de Cleveland, Ohio, E. U. "The Somers System News", publié pour promouvoir l'équité dans l'imposition de la propriété d'après le système de la valeur réelle.

Par le "Canadian Municipal Journal," de Montréal, nous fûmes au courant d'une foule de renseignements relatifs aux taxes.

La ville de Montréal, par l'entremise de Monsieur J. H. Ferns, le Président du Bureau des Cotiseurs de cette ville, voulut bien collaborer à notre instruction en nous fournissant grand nombre de documents pour servir aux entrées des Evaluateurs lors de leurs tournées d'évaluation. Monsieur Ferns, par une correspondance très importante, nous expliqua la manière dont le système de taxation se pratiquait à Montréal.

La ville de New-York, par l'intermédiaire de Monsieur Goldman, avocat, spécialiste en taxes de cette dernière ville (qui voulut bien nous honorer de sa visite), nous fit parvenir un petit volume d'une grande valeur pour nous. C'est le livre dit "Factors of value of new buildings and Explanation of lands value," publié par le département des taxes et cotisations de la ville de New York. Ce livre, très précieux pour un évaluateur, nous donne les diverses méthodes raisonnées pour arriver à faire de bonnes et équitables évaluations.

Ces études faites, nous nous sommes mis à préparer les rôles de 1912-13, en changeant tout le passé. C'était une entreprise très délicate. On nous prédisait, pour ainsi dire, l'insuccès le plus complet.

Les rôles furent créés par vos évaluateurs officiels, et quel en a été le résultat ?

Ce fut un triomphe complet (pardonnez-nous l'expression) pour le personnel du Bureau des Évaluateurs de la cité. Nous nous attendions à beaucoup de plaintes par erreurs de cadastre, irrégularités sur évaluation, etc., et cependant, sur le nombre de 17,000 contribuables, il ne survint que 360 plaintes contre ces fameux nouveaux rôles, et nous devons immédiatement ajouter qu'il n'y avait environ que 50 à 60 cas sérieux. Les autres inscriptions demandaient simplement d'être expliquées pour obtenir règlement immédiat par notre bureau siégeant en tribunal. Le nombre des jugements du dit bureau porté en appel ne fut pas plus d'une trentaine environ.

Et cependant, il y avait eu un déplacement considérable dans l'imposition de la taxe; le principal point ainsi admis était donc qu'il y avait eu une application plus proportionnelle du système en rapport avec les "valeurs" cotisées.

Les grandes corporations, les grands propriétaires d'immeubles de luxe, de terrains vacants et de spéculation furent obligés de payer leur quote part, les petits propriétaires ont été satisfaits.

#### 1913-14.

Le même système de taxation fut appliqué cette année, 1913-14, et nous croyons que la satisfaction est encore plus apparente si l'on en juge par le nombre de plaintes inscrites, qui sont au nombre de 168, et qui ne comportent aucune grande discussion, comme il s'en présentait les années passées.

A la date présente même de ce rapport, la plus grande partie de ces plaintes sont réglées.

Pour vous spécifier quelques justes déplacements de taxes considérables, nous osons vous soumettre la liste de quelques contribuables qui nous ont été affectés par le changement du système d'imposition.

	Payait en 1910-11	Total du compte en 1913-14
Canadian Pacific Railway.....	\$25,819.62	\$61,247.08
Compagnie Allen.....	1,689.87	4,214.50
Richelieu Co.....	3,228.94	8,327.75
Canadian Northern Quebec R... Quebec Railw., Light & Power Co .....	4,980.65	11,305.50
Succession Renaud (Pour 2 lots) rue St-Roch.....	9,070.66	17,104.06
Succession Baby (Pour 1 lot) rue St-Roch.....	247.07	1,864.50
La Cie. Paquet, Ltée.....	634.97	3,488.50
Succession Hunt .....	5,182.25	11,285.80
P. T. Legaré, Ltée.....	3,308.04	5,947.00
Dominion Fish & Fruit, Ltd....	539.50	2,346.00
National Breweries, Ltd.....	1,049.40	3,520.00
	4,328.98	7,486.50

Au sujet de notre système de taxation, permettez-nous de vous citer une lettre d'un professeur d'économie politique de Louvain, Belgique, reçue en notre département.

Ce professeur, qui s'occupe d'impôt, ayant appris qu'un certain mémoire sur les systèmes de taxation avait paru dans les journaux de cette ville, fit demander ce travail à son auteur, qui le lui transmit et reçut l'appréciation suivante :

“J'ai reçu et lu avec le plus vif intérêt votre honorée lettre et votre mémoire sur la taxation des propriétés foncières à Québec.

“L'impôt le plus juste en théorie peut être détestable en réalité, si son application se heurte aux habitudes du peuple et se complique à l'excès. [C'est ainsi qu'en Europe, l'impôt sur le revenu pratiqué en Angleterre, en Italie et en France, n'a donné de bons résultats que dans ce dernier pays. Le caractère des autres peuples ne se prête pas à la surveillance étroite et aux mesures inquisitoriales qu'exige un pareil système.]

“C'est précisément, me semble-t-il, parce que votre mémoire tenait si bien compte de la situation concrète de la

ville de Québec et des caractéristiques qui la distinguent des cites de l'Ouest, que le comité special lui a fait si bon accueil, et je m'en réjouis pour vous.

Veuillez agréer,

(Signé) VAL. FALLON, S. J.,

Professeur d'économie politique,

Collège St-Jean Berchmans,

11, rue des Recollets.

Louvain, Belgique.

Louvain, 11 mars 1912.

Pour mentionner un fait comme quoi notre système de taxation a rencontré l'approbation de notre population, nous devons signaler les nouvelles constructions qui se font partout en la ville de Québec. L'année dernière, il y avait des permis de construction pour \$933,000 ; cette année, dans onze mois, nous en avons pour près de deux millions. Il est évident que les contribuables ne craignent plus de placer leurs capitaux dans la construction.

D'après notre expérience, nous avons donc un bon système de taxation, et d'après les informations puisées à des sources autorisées, nous payons moins cher que les plus grandes villes du Canada.

A l'appui de cette assertion, nous voyons dans la "Patrie" de Montréal du 15 novembre 1913, dans un article intitulé "Les impôts et le coût de la vie," qu'il est affirmé que les taxes municipales de Montréal sont de \$24.00 per capita.

Eh bien ! ici, à Québec, ces dites taxes municipales ne sont que de \$16.26 (per capita).

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

JOS SAVARD,  
AUG. GARNEAU,  
M. J. QUINN,  
GEO. VILLENEUVE,  
LS. WAGNER,  
O. N. MATTE,

Evaluateurs de la  
cité de Québec.

Québec, 1er décembre 1913.



# Le Bilan de l'Administration Drouin

## EN PEU DE MOTS

---

- Annexion de Lamoignon.
- Annexion de Ville Montcalm.
- Construction d'un nouvel aqueduc.
- La lumière à bon marché.
- Construction du Pont Drouin.
- Reconstruction du Pont Dorchester.
- Abolition des taux de péage sur le Pont Dorchester.
- Réorganisation de la Brigade du Feu.
- Augmentation des salaires des hommes de police et pompiers.
- Contrat avec le gouvernement pour gare-Union et usines à St-Malo.
- Contrat avec le gouvernement pour l'éclusage de la rivière St-Charles.
- Etablissement d'un grand marché aux denrées à St-Roch.

# Programme pour l'avenir

---

- Réduire les taux d'assurance lorsque le nouvel aqueduc sera accepté.
- Compléter les pavages des rues, surtout dans les côtes.
- Attirer des industries nouvelles à Québec.
- Coopérer avec les pouvoirs publics quels qu'ils soient pour le développement de la ville.
- Elargir les côtes d'Abraham et du Palais.
- Reconstruire le Pont Bickell et construire de nouveaux ponts sur la rivière Lairet, reliant Stadacona et Limoilou.
- Paver en asphalté le chemin de Charlesbourg jusqu'aux limites de la Cité, et le chemin de Beauport jusqu'aux limites de la Cité dès que le Tramway aura posé sa voie.
- Développer le quartier du Belvédère avec toute la diligence possible pour augmenter le revenu comme on l'a fait avec succès à Limoilou.
- Compléter la Promenade du Boulevard Langelier, et aider à l'érection d'un monument à Jacques-Cartier en cet endroit.
- Continuer à s'entendre avec la Commission des Champs de bataille pour les améliorations auxquelles la ville est obligée pour ce parc.
- Presser le gouvernement à rebâtir la Porte St-Jean sur le modèle de la Porte Kent.



IMPRIMERIE V. BEDARD  
8 RUE COLLINS, QUÉBEC

